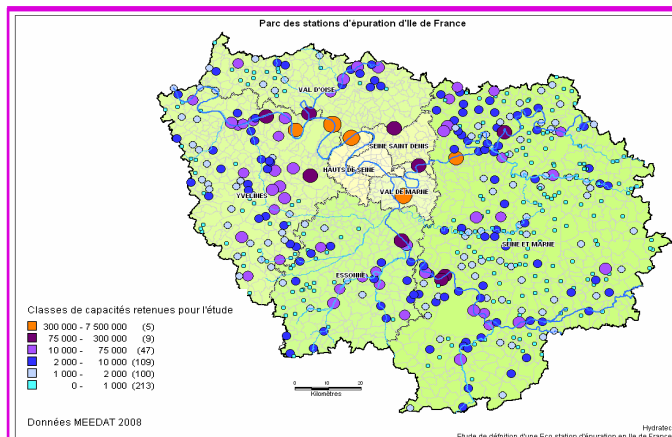


Etude de définition d'une Eco-station d'épuration en Île-de-France



Maître d'ouvrage

Région Île-de-France (RIF)

Bureaux d'études

Hydratec (mandataire) - Cadet International

Partenaires / comité de pilotage

Agence de l'Eau Seine Normandie, Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de la Mer, CEMAGREF, Centre de Recherche Eau Ville Environnement, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, Conseils Généraux 77, 78, 91 et 95

Années

2009 -2010

Objectifs

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'études, les entreprises et l'ensemble des acteurs du domaine aux possibilités en matière de développement durable dans le domaine des stations d'épuration
- Faire évoluer les dossiers de consultation des entreprises et les démarches vers des actions durables et éviter les « fausses bonnes idées »
- Evaluer les actions menées par les maîtres d'ouvrage en matière de développement durable sur les projets de station d'épuration

Dans le cadre de l'Eco-Région, de son Agenda 21, et de son rôle de financeur en matière d'assainissement, la région Île-de-France souhaite disposer d'un référentiel sur le développement durable appliqué aux Stations d'Épuration (STEP), préoccupation partagée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Constat : Absence de référentiel institutionnel sur le développement durable dans le domaine des Stations d'Épuration (STEP).

Objectif : Établir un référentiel Eco-STEP sous forme d'une grille d'évaluation des projets de STEP utilisable lors de l'attribution des aides de la région.

Le référentiel a été établi et décliné selon les six objectifs de l'Eco-Région et de son Agenda 21 :

- Créer un cadre favorable à un développement Eco-responsable (ingénierie financière, sensibilisation et formation...);
- Aller vers plus de concertation et favoriser la gestion de proximité;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales et promouvoir un développement solidaire;
- Réduire les pollutions, les nuisances et les risques en privilégiant les politiques de prévention;
- Préserver la biodiversité, réduire les atteintes aux écosystèmes;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

La grille référentiel est conçue autour des 6 objectifs déclinés en 20 critères. La pondération et les critères ont été validés en collaboration avec le comité de pilotage. Le total des points de l'ensemble des critères est de 100.

Missions d'hydratec

- Phase 1 : Etat des lieux du parc de stations d'épuration en Île-de-France
- Phase 2 : Définition de critères d'éligibilité au titre du référentiel Eco-STEP
- Phase 3 : Elaboration des fiches de sensibilisation à destination des maîtres d'ouvrage
- Phase 4 : Etablissement du référentiel sous la forme d'une grille d'analyse. Tests de la grille sur plusieurs projets



Exemple d'économie d'énergie sur le process : moteurs intégrant un bobinage optimum équipant des soufflantes - Villiers Saint Frédéric (78) - 20 000 EH

Un outil d'analyse des projets

Le référentiel est orienté vers les Eco-systèmes d'assainissement (réseau + STEP) pour intégrer l'ensemble des enjeux. La grille référentiel a été testée sur 3 projets existants pour vérifier les modalités de son utilisation et la pondération de ses critères; cette grille est conçue pour être évolutive, une phase de test sur un an étant prévue.

A terme, l'objectif de la Région est de subventionner davantage les projets évalués positivement au titre de l'Eco-STEP.

Code couleur / lettre attribuée	Nombre de points
A	Entre 90 et 100
B	Entre 80 et 90
C	Entre 60 et 80
D	Entre 50 et 60
E	< 50

Classement des projets au titre de l'Eco-STEP